

Liberté Égalité Fraternité

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par daji.delegations@univ-tlse3.fr

Décision n°2024\_OR\_043



Délégation de signature

## LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.714-1, D.714-77 à D.714-82 et R.719-79 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III - Paul Sabatier ;

Vu les statuts de la structure multi-accueil petite enfance Crèche Upsimômes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Vu la nomination de Madame Valérie Zammit en tant que directrice de la structure multi-accueil petite enfance Crèche Upsimômes de l'université Toulouse III – Paul Sabatier.

# **DÉCIDE**

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à Madame Valérie Zammit, directrice de la structure multi-accueil petite enfance Crèche Upsimômes, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

#### 1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centres financiers
N2_109 Accueil Petite Enfance	Tous

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

## 1.2 Domaine de la gestion des personnels de la structure multi-accueil petite enfance Crèche Upsimômes

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés à la structure multi-accueil petite enfance Crèche Upsimômes excepté ceux dont la directrice est personnellement bénéficiaire :
  - les ordres de mission des personnels placés sous son autorité;
  - les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
  - les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service);
  - les conventions de stage et d'accueil dans la crèche;
  - les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

### **Article 2**

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

### **Article 3**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

#### Article 4

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction de la structure multiaccueil petite enfance Crèche Upsimômes et sur le site internet de l'université.

### **Article 5**

L'agent comptable de l'université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 22104 2024



La délégataire, La directrice de la structure multi-accueil petite enfance Crèche Upsimômes,

Valérie Zammit

